



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040445

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/04/2025 14H22 C:000008 I:29457
V/REF : 1007735
V/Email reçu le Vendredi 18/04/2025 à 14H22

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 03859
IMMEUBLE : LE 1/3/5 ECHALLON
1/3/5 RUE D'ECHALLON
01100 OYONNAX

Feillens, le 22 Avril 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 5 RUE D'ECHALLON - OYONNAX - M/MME SIMSEK 0784380012 - LOGT 3011 - ETG 1
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT CASSETTE DE ROULEMENT CHAMBRE 1
REEMPLACEMENT D'UN CYLINDRE DE PORTE DE CAVE
REEMPLACEMENT D'UN BLOC GRENOUILLERE CHAMBRES 1, 2 ET 3 (LES MANIVELLES
FROTTENT CONTRE LE MUR)
DEBLOCAGE ET REGLAGE VOLET ROULANT SEJOUR (DIFFICILE A OUVRIR)
MS00001 - MS00012 - MS00036 X3 - MS00074

Donneur d'ordre : M. J. KASSA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22 AVRIL 2025A 10H30
REMPALCEMENT DE 2 BLOCS GENOUILLERE DANS LES CHAMBRES 1 ET 3
PAS DE PROBLEME DANS LA CHAMBRE 2
DEBLOCAGE DU VOLET ROULANT SEJOUR
REGLAGE ET GRAISSAGE DU VOLET ROULANT SEJOUR
REMPALCEMENT DU TREUIL A MANIVELLE SUR VOLET ROULANT SEJOUR
REFIXATION DE LA CASSETTE PLACARD COULISSANT
OUVERTURE DE LA PORTE DE CAVE
REEMPLACEMENT DE LA SERRURE 1 POINT DE LA PORTE DE CAVE (A DU ETRE CASSEE
POUR L'OUVERTURE)
REEMPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DE CAVE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040445

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,07	92,07
1,00	MS00004-Interv.Urgence ouverture porte	1	102,31	102,31
1,00	MS00012-Rempl.Cassette roul.pr portes	1	51,15	51,15
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	1	35,80	35,80
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	51,15	51,15
2,00	MS00069-Rempl.d'1 bloc genouillere	1	81,84	163,68
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	1	81,84	81,84
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	1	66,50	66,50
1,00	MS00075-Entretien, reglage, graissage	1	66,50	66,50
TOTAL H.T.				711,00
T.V.A. a 10,00%				71,10
TOTAL T.T.C.En EURO				782,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1007735 du 18/04/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

5 rue d'Echallon
01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

03859-00001-00003-00011 H / Type 4 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 03/05/2025

Observations

Loc sort: LV / Loc entr: SIMSEK MUT du 18/04/25

Téléphone locataire entrant: 0784380012

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,08	92,08	9,21	101,29
MS00012 Cassette de roulement pour porte coulissante de placard y compris toutes sujétions CHAMBRE 1 CASSETTE MAL FIXE	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions CYLINDRE PORTE DE CAVE	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00069 Remplacement d' un bloc genouillèr y compris toutes sujétions CHAMBRE 1, 2 ET 3 LES MANIVELLE FROTTE CONTRE LEMUR	3,00	81,85	245,55	24,56	270,11
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions VOLET SEJOUR DIFICILE A OUVRIR	1,00	66,50	66,50	6,65	73,15

Total H.T.	506,45
Total TVA	50,66
Total TTC	557,11

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



Bon de Commande

N° : 1007735 du 18/04/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 18/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 rue d'Echallon 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **18/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1007735